

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ECOLE DU mardi 6 février 2024

Convocation adressée le mardi 9 janvier 2024 par la Directrice de l'école.
Le Conseil d'école s'est réuni le mardi 6 février 2024 à 18H, dans la salle du Conseil de la Mairie à Lailly-en-Val.
Secrétaire de séance : Mme Rigault, enseignante.

Membres de droit présents

Nom	Qualité
PRESIDENT(E)	
Mme Geslin	Directrice
EDUCATION NATIONALE	
Mme Meyer Mme Verger Mme Lepot	Mme Mary Mme Rigault Mme Grolleau Enseignantes
ELUS	
Mme Fossier-Burel M.Gaudry	Adjointe au maire Maire
PARENTS D'ELEVES	
UPEL Mme Grondin Mme Raiwet Mme Sermeus Mme Ravier Mme Da Costa M. Antoine	APE Mme Comère Mme Saint Aubin Elus titulaires

Membres invités

Nom	Qualité
M.Pavy Mme Proust	Responsable du service enfance et jeunesse DDEN

Membres absents et excusés

Nom	Qualité
Mme Suffrin Mme Duprat M.Lescaud Mme Borie	Inspectrice de l'Education Nationale Psychologue scolaire Maitre G Rased Enseignante

1. Rappel des membres du Conseil d'Ecole

Mme Geslin propose un tour de table afin de rappeler les membres du Conseil.

2. Approbation du dernier compte rendu de Conseil D'école

Il a été transmis par mail à l'ensemble des membres du Conseil d'École et n'a pas fait l'objet de questions sur son contenu. Le procès-verbal du Conseil d'École du 13/11/2024 est approuvé et il a été transmis à l'ensemble des familles de l'école, il est également consultable sur le site de la Mairie.

3. Effectifs de l'école au 6/02 et effectifs prévisionnels

CP Mme Meyer 20 élèves

CP/CE2 Mme Verger 20 élèves avec 10 CP et 10 CE2

CE1 Mme Grolleau 20 élèves

CE2 Mme Rigault 22 élèves (1 arrivée puis 1 départ pour le même enfant)

CM1 Mme Mary 22 élèves

CM1/CM2 Mmes Lepot et Borie (lundi) 23 élèves avec 13 CM1 et 10 CM2 (1 arrivée fin janvier en CM1)

CM2 Mme Geslin et Mme Thierry (le lundi et certains vendredis) 23 élèves

Soit un total de 150 élèves au 6/02/24

contre 152 au 6/02/23

174 élèves au 15/03/2022

182 au 23 /03/2021.

Pour la rentrée de septembre 2024, à ce jour, il est prévu l'arrivée de 30 futurs CP et le départ de 33 élèves vers le collège soit un total de 147 élèves. Pour le moment, aucune inscription n'est prévue. La commission qui révise la carte scolaire a prévu la fermeture d'une classe, nous serions donc à 6 classes pour 147 élèves ; cela fait une moyenne de 24,5 élèves par classe.

La directrice indique avoir fait remonter le contexte de l'école auprès de Madame l'Inspectrice et des syndicats en insistant sur la forte hétérogénéité des classes pour laquelle la 7ème classe doit être maintenue afin de poursuivre les modalités de fonctionnement de l'école à savoir l'aménagement des emplois du temps des élèves selon leurs niveaux scolaires mais aussi selon des besoins particuliers propres à chacun des élèves concernés.

4. Organisation et Fonctionnement de l'école

Sécurisation scolaire

Le 23/11/23 le Ministère de l'Education Nationale a demandé à ce que la sécurisation scolaire soit inscrite à l'ordre du jour des Conseils d'Ecole. Mme Geslin cite « L'Etat et les collectivités sont unis pour garantir la sécurisation des écoles et des activités périscolaires ». La directrice a été invitée par un formulaire en ligne à dresser la situation des mesures de sécurité prises au sein de l'école, il s'agit d'un diagnostic de la situation et de ce qui a été déjà fait, notamment la mise en place des balises de sécurité.

Entrent dans ce cadre les PPMS évoqués au 1er Conseil d'Ecole et les exercices d'entraînement d'évacuation et de confinement.

Un exercice PPMS mise à l'abri est prévu le jeudi 15/02.

Un exercice évacuation incendie est prévu le jeudi 14/03.

Ces exercices se feront avec la présence de M.Provot, policier municipal et Mme Fossier adjointe.

Questions de l'APE : « La sécurité aux abords des écoles est de nouveau pointée du doigt : sans barrière et sans panneau, le sens interdit de la route des écoles n'est plus respecté par personne. Est-ce possible de remettre des panneaux et une barrière Vauban provisoire que le garde champêtre mettra et enlèvera ? Et niveau traversée du gymnase, on nous a dit pendant des années que cela viendra au moment des travaux du gymnase. Puis qu'on allait y réfléchir. Où en sommes-nous ? » Il est prévu que la barrière soit réparée car elle a été emboutie par un véhicule. En ce qui concerne la sécurité au niveau de la traversée près du gymnase, un feu existe et une employée de la commune est présente pour la traversée, qu'en est-il du comportement citoyen de chacun ?

Questions de l'UPEL : « Est-ce que les problèmes de chauffage sont réglés de façon durable ? Pourquoi ne pas avoir prévenu les parents pour que les enfants soient plus couverts ? » Mme Geslin indique que depuis le mardi 9 janvier, il n'y a pas eu de difficultés rencontrées avec le chauffage, intervention ce jour le matin des services techniques de la commune et de l'entreprise Molière. Si les familles n'ont pas été prévenues davantage, c'est que les difficultés arrivaient de façon ponctuelle en discontinuité.

Utilisation des moyens alloués à l'école en 2023, prévisions du budget 2024

L'école a besoin d'argent pour fonctionner.

Les budgets mairie :

Les budgets classe sont épuisés en fin d'année malgré la participation des familles pour le petit matériel. Il englobe le budget photocopies et petit matériel. Il est impossible pour l'équipe pédagogique de renouveler les manuels des élèves ou d'investir dans des méthodes pédagogiques numériques. Pour 2023, 7969 euros ont été alloués, ce qui correspond à 53,12 euros par élève. Il sera demandé de nouveau une petite liste de matériel aux familles pour la rentrée de septembre 2024, ce sera voté en Conseil d'Ecole.

5000 euros ont été versés sur la coopérative scolaire pour construire le projet Prim'OT. Il était prévu l'installation du vidéoprojecteur de la classe 6 dans la bibliothèque afin de permettre à une classe entière de se familiariser avec l'outil. Le vidéoprojecteur a finalement été installé dans la classe de Mme Meyer car le sien n'était plus en état de marche. De plus, l'école rencontre très fréquemment des difficultés de connexion au réseau internet. Le projet Prim'Ot est mis en suspens pour le moment. L'argent est utilisé pour des projets de classe à savoir un projet escalade (270 euros) pour la classe de Mme Lepot et un projet hamster (250 euros) pour la classe de Mme Mary pour le moment.

200 euros ont été alloués pour les APC, ils ont été en partie utilisés pour l'achat de manuels Taoki en CP car les budgets classe de CP ne le permettait pas puis pour l'achat de matériel pour travailler la compréhension.

Le budget intervenant musique n'a pas été utilisé complètement car l'école n'a plus d'intervenant depuis la rentrée de septembre 2023

La coopérative scolaire :

Elle est alimentée par une subvention mairie (2100 euros en 2023) et par des dons de la part des associations de parents, la commune et les associations sont remerciées ; ou de parents en particulier plus nombreux cette année et les familles sont vivement remerciées. Elle est également alimentée par des actions vente de photographies.

L'argent de la coopérative scolaire est géré par l'équipe enseignante et l'OCCE. Les sorties d'argent sont très encadrées.

Le solde au 02/02/24 est de 5888 euros.

Depuis le dernier Conseil, les dépenses ont été :

- transport : 235 euros
- cinéma : 155 euros
- affiliation Usep 2022/23 : 165 euros
- matériel d'arts visuels : 362 euros
- livres selon les projets de classe : 62 euros
- abonnements magazines, journaux : 176 euros
- projet hamsters : 180 euros

Pour les recettes : 439 euros pour les photographies scolaires, l'école est en attente du versement du photographe.

Budget 2024 :

Le budget classe est renouvelé et est voté en mars.

Projets pédagogiques :

Classe de découverte à Saint Jean de Monts pour la classe de CM2 de Mme Geslin **160 euros par élève soit 3680 euros pour 23 élèves.**

Intervenant en musique à raison de **5500 euros** (5431 euros votés pour les interventions musicales 2021/2022)

1 panneau d'affichage extérieur à placer devant l'école car l'ancien a été retiré à la demande de Mme Geslin car il n'était plus du tout utilisable

1 meuble bibliothèque pour la classe 5

1 armoire pour le bureau de direction

7 balayettes pour faciliter le premier nettoyage dans les classes par les enfants le soir avant de quitter la classe

Autres demandes :

Renouvellement de la subvention de 200 euros que l'école utilise pour l'achat de petit matériel de manipulation pour les APC Aide Pédagogique Complémentaire et les élèves à besoins particuliers.

Renouvellement de la subvention pour le fonctionnement de notre coopérative scolaire.

Anticipation du renouvellement de VPI (VPI ou ENI)

Parcours de l'élève : évaluation des élèves, proposition de maintien des élèves, passage en 6ème

Evaluations nationales :

CP 1^{ère} session en septembre, 2^{ème} quinzaine, pendant 15 jours, en mathématiques et français, réunion collective pour la restitution, présence de Mme Cornuet du Rased pour l'aide à la passation.

CP 2^{ème} session mi-janvier, pendant 15 jours, plus d'écrit, test de fluence (rapidité de lecture orale). Les résultats sont aussi à relativiser car les exercices proposés ne tiennent pas compte des programmations

prises en place dans les classes. Les enseignantes ont proposé de rencontrer chaque famille pour la restitution.

CE1 1 session en septembre, 2^{ème} quinzaine, de nombreux élèves rencontrent des difficultés (1/3 en français et 1/4 en mathématiques). Mme Grolleau a proposé de rencontrer chaque famille pour la restitution.

CM1 1 session en septembre, 2^{ème} quinzaine, résultats hétérogènes, 1/3 des élèves avec des fragilités ou des besoins particuliers.

Proposition de maintien :

Elles démarrent en mars auprès de l'Inspection, les enseignantes ont souvent déjà évoqué le sujet avec les familles et les décisions de maintien se construisent jusqu'en juin.

Passage en 6^{ème} :

Les démarches administratives débutent en février avec un système de feuillets à vérifier et à remplir par les familles et à saisir par la directrice informatiquement pour construire le dossier de chaque élève.

L'aide aux élèves rencontrant des difficultés : Aide Pédagogique Complémentaire, RASED, plans divers et accueil des enfants à besoins particuliers

Mme Geslin rappelle que l'école publique reçoit des enfants de tous horizons qui présentent des difficultés ou non en terme de repères éducatifs, de compétences cognitives ou de comportement et l'école sert à apprendre à vivre ensemble car c'est une mini société quelque soit les différences alors effectivement ce n'est pas toujours facile mais grâce au travail de l'équipe pédagogique, grâce à une co-éducation entre les différents partenaires, le but est d'avancer ensemble pour chacun des élèves accueilli à l'école élémentaire de Lailly.

L'Education Nationale met à la disposition des enseignants des modalités d'organisation de travail : la différenciation pédagogique au sein de la classe, les APC, les aides du Rased, les PAP qui permettent des aménagements, les PPRE qui permettent de se focaliser sur une ou deux compétences.

Quand ces modalités ne sont pas suffisantes pour faire progresser les élèves, les acteurs intervenant auprès des élèves se réunissent en Equipe Educative parce qu'à plusieurs on réfléchit mieux, l'objectif étant de donner un cadre à l'enfant et le même par tous les acteurs pour avancer dans le même sens. De façon générale, les membres de l'Equipe Educative sont en accord mais parfois il est nécessaire pour certaines décisions qu'elles soient validées par Madame l'Inspectrice, c'est le cas d'un aménagement d'emploi du temps ou d'une réduction puis d'une ré-augmentation de la fréquentation de l'école. Alors, l'ensemble de l'équipe des enseignantes de l'école des Ravouillères est mobilisée pour cet enfant avec information aux familles parce que c'est une décision qui est prise en équipe avec appui de Madame l'Inspectrice.

Si à un moment donné, l'équipe pense qu'une autre école apportera quelque chose à l'enfant, il est proposé une orientation mais au niveau élémentaire, les seules propositions sont un IME, une Ulis puis une Segpa pour le passage en 6^{ème}.

5. Projet et Vie de l'école

Actions pédagogiques réalisées depuis le dernier Conseil et actions à venir dans le cadre du Projet d'Ecole

Il est rappelé que les actions menées par l'équipe pédagogique ont pour objectif de permettre aux enfants d'accéder aux apprentissages prévus par les programmes définis par le Ministère de l'Education Nationale.

Pour se faire, elles répondent au cadre du projet d'école composé de 3 axes principaux : assurer l'acquisition des fondamentaux pour tous les élèves, stimuler l'ambition scolaire pour tous les élèves et agir sur le climat scolaire comme facteur de réussite.

Ces actions répondent à des choix pédagogiques des enseignantes et sont vérifiées par la DSDEN.

Pour toute l'école :

Ateliers FRMJC sur le thème du corps humain juste avant les vacances scolaires de février à la salle Val Sologne.

Projets sportifs : toutes les classes ont bénéficié d'un travail en basket, ont bénéficié ou vont bénéficier d'un travail en handball avec l'association de Beaugency.

Projets artistiques : CP/CE2 et CE2 autour de l'arbre en septembre-octobre avec l'association Palette d'arts doux, CP et CE1 dans le cadre des journées du patrimoine de septembre 2024 au château du Bouchet à Dry sur le thème des zones humides, CM autour de pictogrammes sportifs avec Mme Kozlova de l'association Marel.

Journées citoyennes : 1ère période autour des messages clairs pour résoudre un conflit sans violence , toutes les classes ont été mélangées et les élèves de cycle 3 ont encadrés les plus jeunes ; période 2 autour des droits des enfants par cycle avec classes mélangées, période 3 reportée au début de la période 4 par cycle autour des symboles de la République et de l'UE. A venir, sur la période 5, l'égalité fille/garçon, les valeurs du sport avec les JO.

Bibliothèque municipale : toutes les classes bénéficient de l'emprunt de livres et de lecture offerte ou d'ateliers menés par Chantal Lefin qui est vivement remerciée.

Cycle 2 : CP, CP/CE2, CE1, CE2

Ecole et cinéma en CE1 et CE2

Salon du livre en CP/CE2 avec accueil de Fanny Pageot et en CP avec accueil de Julie Colombé

Vote du prix littéraire des incorruptibles pour les 4 classes

Endurance CE1 et CE2, les CP l'ayant fait en période 1

Masters Badmington pour la classe de CE2 et visite du Muséum d'Orléans

Récréation : mise en place d'une organisation d'arbitrage au football car les enfants jouaient selon la loi du plus fort, l'objectif étant alors d'apprendre à être juste et à ne pas contester la parole de l'arbitre

Cycle 3 : CM1, CM1/CM2, CM2

Tennis de table en janvier et février pour les 3 classes

Endurance en période 4

Vote du prix littéraire des incorruptibles pour les CM1 et du prix Jacques Asklund en CM2

Ecole et cinéma pour les CM1 de Mme Mary

Salon du livre et accueil de Cécile Roumigières pour les classes de Mmes Lepot et Geslin

Rencontres sportives CM2/6^{ème} dans le cadre des JO

Liaison CM2/6^{ème} en géométrie pour les CM2 de Mme Lepot

Masters Badmington pour la classe de Mme Lepot et visite du Muséum d'Orléans

Rencontres classe de Mme Mary et résidents de la maison de retraite

Projet escalade sur la structure artificielle à Beaugency avec 2 moniteurs du club de Beaugency tous les jeudis de mars à début juin pour la classe de Mme Lepot

Projet classe de découverte du 24 au 29 mars pour la classe de Mme Geslin, découverte du milieu, de la pratique du char à voile et de la vie en collectivité

Question relayée par l'APE : « La question de la classe de mer pour 1 seule classe de cm2 a fait débat entre les parents, qui évoquent un sentiment d'injustice et d'une proposition en contrepartie pas comparable ».

Mme Geslin s'exprime : pour resituer le contexte, la décision d'une classe de découverte cette année a été prise très tardivement, en dehors des dates indiquées par l'OUL Oeuvre Universitaire du Loiret ; c'est aussi la raison pour laquelle cela n'a pas été évoqué au premier Conseil d'Ecole.

Il a été demandé au départ un séjour pour 2 classes à St Jean de Monts, découverte char à voile.

Malheureusement, il n'y avait que la place pour une classe. Alors fait-on partir une classe ou aucune ?

Mme Geslin rappelle que la classe transplantée est une modalité pédagogique choisie par l'enseignant qui mène le projet et qu'en aucun cas il n'est question de faire son marché pour que chaque famille obtienne une satisfaction personnelle. Mme Geslin demande si nous sommes là également pour faire des comparaisons, elle demande si c'est cela que les enfants doivent retenir de l'école ? Elle indique que faire son marché pour son besoin personnel, se comparer les uns les autres n'est certainement pas la vocation de l'école publique et certainement pas la vocation de l'école élémentaire de Lailly.

6. Aide aux devoirs

Lundi et jeudi, de 16h30 à 17h goûter puis de 17h à 18h aide aux devoirs avec Mmes Grolleau (CE1, CE2, CM1) et Meyer (CP et CM2). Les enseignantes personnalisent se temps d'aide selon les besoins des enfants. Mme Meyer indique aussi qu'il est intéressant de faire le travail personnel pas trop tard dans la soirée pour les plus jeunes.

7. Question relayée par l'APE concernant la cantine : Certains parents questionnent la quantité de nourriture à la cantine car leur enfant rentre de l'école avec la faim, et d'autres questionnent la répartition inégale de quantité de nourriture entre les enfants (sur le 1er service élémentaire notamment). Des enfants font part à leur parent que certains se servent beaucoup et d'autres pas, et que quand ils se servent de petites quantités ou des moitiés pour finir et éviter le gaspillage, lorsqu'ils veulent reprendre la 2eme moitié, il n'y a plus rien.

M. Pavy s'exprime : « J'ai fait un point avec mes 2 adjointes. Nous n'avons pas remarqué de problématiques particulières mais nous allons être attentifs sur ce point. Je vais en reparler dès demain matin avec toutes les animatrices et les agentes de restauration. Il a été fait quelques fois des remarques à certains enfants qui avaient tendance à trop se servir et à moins partager. Mais cela a été vu et réglé sur le moment. Pour information ou rappel, un grammage par personne est déterminé par une diététicienne pour tous les composants du repas et nous devons le suivre. Il est fixé pour les maternels, les élémentaires et les adultes. En maternelle, les enfants sont servis directement par les ATSEM, ils ne se servent pas eux-mêmes. Il n'y a qu'après les vacances de Printemps, chaque année, où nous commençons à laisser les enfants de GS et MS à se servir avec l'aide des ATSEM et vérification. En élémentaire, l'autonomie est de mise (hormis pour certains plats). Les agentes de restauration distribuent sur chaque table (pour 6 enfants) les plats et les enfants se servent tous seuls et doivent partager entre eux. En général, nous n'avons pas de souci. Les règles sont claires et données en début d'année puis rappelées quand il le faut. Les animatrices qui surveillent le temps de service font attention à cela et si problème, cela est réglé tout de suite. Les agentes de restauration sont aussi vigilantes sur ce point. Les enfants ont aussi 2 morceaux de pain par repas (3 suivant le type de repas, s'il y a du pâté ou plat en sauce...). Il peut y avoir du RABE mais pas automatiquement ; idem suivant le type de repas (si les enfants aiment moins par exemple ou enfants absents). Mais le grammage est respecté et en lien avec les réservations journalières donc pas de RABE en prévision. Nous nous efforçons à ce que les services se passent bien. Néanmoins, il peut y avoir des petits « couacs » comme partout et je prends note de cette remontée. Je vais demander à tous les agents d'être encore plus vigilants sur ce point. À aucun moment, que ce soit Mme MOUSSET ou moi-même, nous avons remarqué des problèmes de quantités à la livraison. Je peux vous assurer que tout est OK avec API. Nous faisons très attention à la quantité et à la qualité. Mme MOUSSET pèse quotidiennement l'ensemble des plats distribués aux enfants. Et dès qu'il y a un oubli ou autre, nous contactons la société qui fait le nécessaire dans l'heure qui suit. Je reste disponible pour tout autre renseignement complémentaire. »

8/Information complémentaire : Les écoles de Lailly se trouvent en situation d'auto-évaluation afin de faire un état des lieux de leur situation quant aux points positifs et leviers, quant aux points négatifs ou freins. Puis les équipes pédagogiques proposeront un questionnement sur ce qu'elles souhaitent améliorer dans l'objectif de la réussite de leurs élèves. Les 2 écoles travaillent ensemble autour de 4 domaines :

- Apprentissages, suivi des élèves, enseignements
- Bien-être de l'élève, climat scolaire
- Acteurs, stratégie et fonctionnement des écoles
- L'école dans son environnement institutionnel et partenarial


L'ensemble des acteurs de l'école peut être sollicité pour apporter un éclairage.

La date du prochain Conseil d'Ecole est fixée au lundi 3 juin à 18h.

La séance est levée à 19h45.

Le 6 mars 2024, à Lailly-en-Val,

La directrice de l'école, présidente de séance,
Morgane GESLIN



Ecole Élémentaire - Les Ravouillères
45740 LAILLY-EN-VAL
Tél: 02 38 44 22 47

La secrétaire de séance,
Florence RIGAULT

